

Marloie, le 2 juin 2021



CLDR DE ROCHEFORT
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU GT NATURE
Par visioconférence, le 1er juin 2021

Présents :

- Julie MOMMAERTS-HERMAN (Présidente de la CLDR), Nathalie BOISDEQUIN, Jean-Paul MARSIGNY, Patrick LIGHEZZOLO, Stéphanie DESSY (CRL), Bastien PAHAUT (CRL), Josiane MEUNIER, Louis MELIGNON, Françoise LEBEAU, Bernard CONVIÉ et Thibaut GHEYSEN (DNF);
- Camille COLSON, Isabelle HALIN (Adm. Com.) ;
- Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET, Fondation Rurale de Wallonie.

Excusés : Arthur ZABUS, Louise MERTZ.

Cette réunion est organisée dans le cadre de l'opération de développement rural de Rochefort et fait suite à l'appel à projets « BiodiverCité ». Cette rencontre s'inscrit donc, d'une part, dans la continuité de la première rencontre de décembre dernier où l'on cherchait particulièrement à mettre en exergue des projets qui, potentiellement, auraient pu cadrer avec la mise en œuvre d'un PCDN et, d'autre part, la recherche de projets concrets à mettre en œuvre via « BiodiverCité ».

Vu le contexte sanitaire et le confinement imposé, la réunion est organisée en visioconférence via l'outil Zoom. En début de réunion, un « tour de table » virtuel permet à chacun de se présenter brièvement.

L'appel à projets « BiodiverCité »

La Ministre Tellier a choisi de lancer un nouvel appel à projets, qui est, en fait, la réorganisation des désormais anciens Plan Maya, Semaine de l'Arbre et PCDN.

Cette refonte vise différents objectifs : inciter les communes à développer des projets « nature » plus impactants, permettre à toute commune wallonne de rentrer des projets et faciliter les démarches administratives.

Le montant maximum de la subvention est limité à 12.000 € par bénéficiaire et par an :

- 10.000 € pour les fiches-actions (attention que les actions de sensibilisation sont plafonnées à 2500 € toutes thématiques confondues)
- 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution de la « Semaine de l'arbre »

Les postes éligibles sont prédéfinis mais les thématiques sont assez variées :



Le calendrier prévu est le suivant :

- Dépôt des projets pour le 30/06/21
- Notification de la sélection en septembre 2021
- Réalisation avant le 1er mars 2023

L'idée est que cet appel à projets soit, tout comme les projets de développement rural, le fruit de la participation citoyenne.

Les délais étant particulièrement courts cette année (l'appel à projets ayant été communiqué le 21/04), la FRW a étudié les différentes possibilités dans les projets émanant de la CLDR ainsi que de la première réunion de ce groupe de travail « Nature » pour faire des propositions concrètes et gagner du temps tout en reprenant des idées issues des citoyens.

Lors d'une prochaine édition, le souhait serait que le groupe « Nature » puisse plancher sur une vision à long terme et proposer différentes initiatives à mettre en place en meilleure connaissance de cause.

Par ailleurs, la FRW a pris connaissance d'une réunion où acteurs de terrain et administration communale se sont retrouvés pour travailler à l'émergence de projets pouvant potentiellement être repris dans le cadre de « BiodiverCité ».

Voici donc la liste des projets proposés à priori :

Lors de la réunion des acteurs de terrain et administration communale :

- 1 - Gestion de milieu naturel - lutte contre les EEE :
 - *Panneau didactique pour sensibiliser les promeneurs au niveau du terrain de football à Rochefort ;*
 - *Eradication d'une tache de renouée du Japon aux abords du terrain de football de Rochefort.*
- 2 - Protection d'espèces « opérations batraciens » :
 - *Aménagements le long du Ravel pour préserver les têtards*
- 3 - Aménagements pour la faune – abris et nichoirs (*cinclés plongeurs*)
- 4 - Plantations – plants :
 - *Création d'un verger à l'arrière de l'école de Villers-sur-Lesse + haies à Ave, Wavreille et Laloux*
- 5 - Formation du personnel communal – Espace vert :
 - *Notamment via ADALIA 2.0.*

- Sensibilisation à l'entretien des haies
- Sensibilisation vis-à-vis de la préservation de la biodiversité

6 - Panneaux didactiques :

- Pose de panneaux didactiques pour informer les promeneurs sur la biodiversité le long des chemins

Lors du GT Nature :

- A) Passerelle sur la Wimbe
- B) Qualité des eaux (notamment eaux grises)
- C) Plantations
- D) Nouvelles réserves
- E) Plan de gestion des cours d'eau
- F) Plan de gestion des bords de route
- G) Plan de propreté (canettes, ...)
- H) Absence de fauchage
- I) Formation des ouvriers communaux (notamment à la question du fauchage tardif ou à l'absence de fauchage ; à la protection de la flore spécifique, ...)

Dans le PCDR:

FP 1 – 04 : Mise en place d'un PCDN :

- Mise en valeur des sites naturels exceptionnels de la commune ;*
- Sensibilisation des habitants et de touristes à la beauté paysagère ainsi qu'à l'environnement ;*
- Création d'espaces verts aux abords d'écoles et/ou dans le périmètre de celles-ci ;*
- Sensibilisation des citoyens à la propreté publique ;*
- Création des jardins partagés (centre-ville et villages) ;*
- Jardin fleuri et incroyables comestibles à proximité CJC.*

FP 2 – 09 : Valorisation des plans d'eau de Rochefort et Han s/ Lesse :

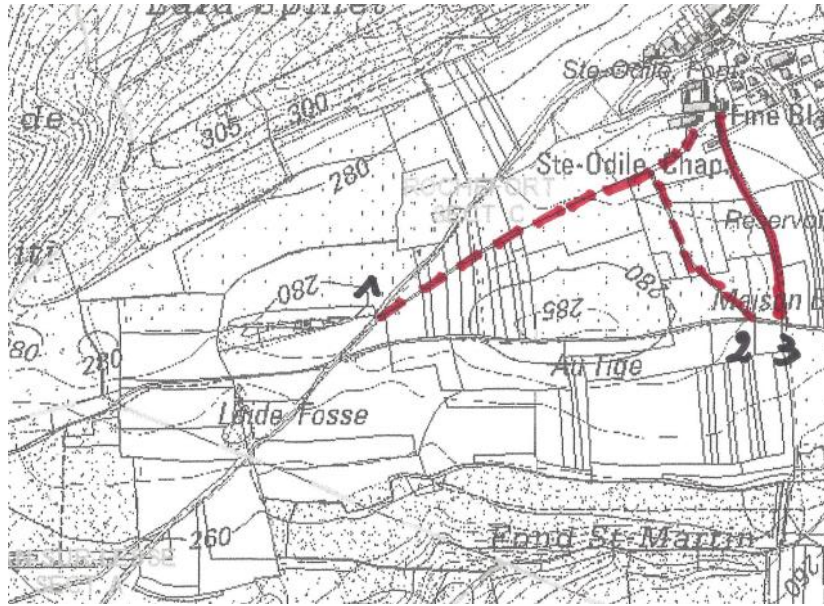
- La fiche reprend (ou plutôt aborde légèrement) la verdurisation des sites...*

FP 3 – 06 : Dynamisation et verdurisation du site du vélodrome et de ses abords :

- rendre le site convivial et plus vert.*

Par ailleurs, le Collège demande qu'un autre projet soit pris en considération : la plantation d'une haie à Auffe (nouvelle zone « pétanque » près de la chapelle). Le coût estimé est de 2.300 € (140 mètres de haie à double rang).

Enfin, Mr Mélignon propose la plantation de haies sur Hamerenne, entre la Chapelle Ste Odile et la Ferme Blanche.



Les tronçons en pointillés concernent des chemins (repris à l'Atlas des Chemins) bordés de haies qui existaient mais qui ont été labourés/cultivés que l'on pourrait réhabiliter. Le tronçon n°3 concerne plus spécifiquement une haie existante que l'agriculteur cultivant la terre mitoyenne a coupée à ras. Cette haie de 260 m était de haute valeur biologique. Le DNF signale à cet effet qu'il n'est pas encore opportun d'envisager de la replanter dans la mesure où l'agriculteur concerné a reçu un avertissement l'invitant soit à remettre la haie en l'état (en l'occurrence en la laissant repousser), soit en demandant un permis d'urbanisme afin d'obtenir la régularisation de cette taille. Si les procédures ne sont pas respectées suite à cet avertissement, l'agriculteur sera sanctionné.

- ➔ Après réflexion et présentation des différents projets de plantations – qu'il s'agisse de haies¹ ou d'arbres isolés – à l'unanimité, il est décidé de faire recours à l'appel à projets « Yes We Plant » de la Région Wallonne (<https://yesweplant.wallonie.be/home/aide-et-soutien/communes---organismes-publics/demande-de-subside.html>) . Cela permettra de concentrer cet appel à projets sur des actions qui ne peuvent pas disposer d'autres sources de financement.
- ➔ Une demande est formulée aussi pour que soient évités les projets qui ne favoriseraient pas la Nature.
- ➔ Dans les projets discutés et que l'assemblée souhaite développer :
 - Semaine de l'Arbre : la Commune n'y participait plus mais Camille Colson va se charger de répondre à l'appel pour 2022.
 - Projet d'aménagements le long du RAVeL :
Le milieu est déjà très riche en termes de biodiversité. On se trouve à proximité de la réserve naturelle de Behotte. Le parallèle est établi avec la promenade de découverte de la Calestienne qui vient d'être réalisée à Wellin et où des panneaux didactiques ont été réalisés ainsi qu'une aire d'observation. Ce projet abouti pourrait être inspirant. Une aire similaire pourrait être installée à Eprave. Natagora peut contribuer à la mise en œuvre du projet et être partie prenante. Il faut néanmoins s'assurer du statut de propriété du RAVeL et de ses abords.
Du côté de Jemelle, toujours le long du RAVeL, des choses peuvent être développées également notamment concernant les problèmes de prédation des reptiles et autres

¹ En ce compris le projet communiqué par le Collège de l'implantation d'une haie à Auffe, le long du terrain de pétanque. L'idée est de se concentrer sur des projets qui ne sont pas susceptibles d'obtenir des financements par ailleurs.

batraciens par les chiens de promeneurs peu scrupuleux. Un panneau de sensibilisation semble plus approprié qu'un aménagement.

- L'installation de nichoirs pour le cincle plongeur : un recensement des emplacements où peuvent être posés ces nichoirs (sous les ponts) est en cours par le Contrat de Rivière Lesse. Globalement, une trentaine d'entre eux pourraient être installés sur le territoire communal. Stéphanie Dessy communiquera rapidement plus précisément sur ce point.

Le coût global de ce poste serait de 900 € (un nichoir coûtant, selon le fournisseur choisi, entre 15 et 30 euros/pièce). La construction de nichoirs avec les écoles, puis leur installation, pourrait aussi faire l'objet d'une action de sensibilisation, encadrée par le Contrat de rivière Lesse.

Notons encore que ne sont pas repris dans les postes éligibles à la subvention les nichoirs en kit...

- Pose d'un panneau didactique sur la renouée du Japon à proximité du terrain de foot de Rochefort : afin que les gens ne viennent pas en cueillir pour mettre dans des montages floraux, par exemple (cela finit au compost et est dès lors susceptible d'être redisséminé un peu partout...). Un panneau coûte approximativement 100 €. Pour le 7 juin, Stéphanie Dessy disposera là encore de toutes les informations requises afin de pouvoir compléter adéquatement la fiche projet. L'animation relative à ses EEE rentre dans le cadre des missions du Contrat de Rivière, elle n'engendrera donc pas de surcoût.
- Implantation de nichoirs à mésanges dans la lutte contre les chenilles processionnaires : le poste n'est pas subsidiable dans le cadre de cet appel à projets. Le souhait de le mettre en œuvre sera relayé auprès de l'équipe BiodiverCité de la FRW qui, elle-même, pourrait soumettre l'idée au Cabinet afin de voir si, pour les prochains appels à projets, cela ne pourrait changer.
- La formation du personnel communal est un point commun aux réflexions émanant du groupe de travail comme de la réunion des acteurs de terrain et administration communale.

Natagora et Adalia offrent des possibilités qu'il faut étudier concrètement plus avant mais c'est une fiche qui fait vraiment l'unanimité.

De cette fiche et de la sensibilisation du personnel communal à la fauche tardive par exemple, on pourra aussi arriver à une sensibilisation ultérieure des citoyens au fait de ne pas tondre, au moins une partie de sa pelouse, afin d'y voir réapparaître une certaine faune et flore.

- Une proposition d'animation par le biais de Mr Dimitri Arianoff, expert en batraciens et très impliqué dans les « opérations batraciens », notamment autour de la mare de Wavreille. Dans cette optique, il faudrait contacter les responsables des « Opérations Batraciens » sur le territoire communal afin de voir s'ils n'ont pas des besoins spécifiques et que cet appel à projets puisse soutenir leurs actions. Il s'agit d'actions clairement citoyennes, soutenues par les acteurs de terrain. Il importe donc également de les prendre en considération dans le cadre de « BiodiverCité ».

➔ Remarques complémentaires : pour les semences de prairies fleuries, il est possible d'obtenir des devis chez Ecosem.

Conclusions

Au terme de cette réunion, des projets sont donc clairement identifiés. Camille Colson, en collaboration avec Isabelle Halin, travaillera à la rédaction des fiches projets, en faisant appel aux personnes ressources identifiées au fil des échanges.

Julie Mommaerts et la FRW informeront les participants sur les projets effectivement rentrés par la commune dans le cadre de BiodiverCité.

La FRW remercie les personnes présentes pour leur participation et leur intérêt.

Fondation rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1^E 6900 Marloie
084/21 98 60 famenne@frw.be



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Marie GOOVAERTS et Alain JACQUET
Agents de développement